

# BULLETIN D'ADHESION

## IDENTITE

### Entreprise Individuelle

Mme  Mlle  M

Nom : .....

Prénom : .....

Nom Commercial : .....

Date de Naissance : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

### Société ou Groupement

Raison Sociale : .....

Forme Juridique : .....

Nom et Prénom du Gérant (e) : .....

Date de naissance |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Nombre d'Associés .....

Nom et Prénom : .....

.....

## INFORMATIONS (à compléter obligatoirement)

Activité principale : .....

Activité (s) secondaire (s) : .....

N° Siret : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|

Code NAF : .....

**Imposition**  BIC IR  IS

### Régime Fiscal d'Imposition

Micro Entreprise et auto entrepreneur

Réel Simplifié  sur option  de droit

Réel Normal  sur option  de droit

### Régime de TVA

Réel Normal (CA3)

Réel Simplifié (CA12)

### Déclarations de TVA établies

par vous

par votre Expert-Comptable

### Adresse Professionnelle :

Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. Fixe : .....

Portable : .....

E-mail : .....

### Adresse Personnelle :

Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. Fixe : .....

Portable : .....

E-mail : .....

### Votre Expert-Comptable : (si vous n'avez pas d'Expert-Comptable, remplir l'annexe ci-jointe)

Nom du Cabinet : .....

Adresse : .....

Nom de l'Expert-Comptable : .....

**Je soussigné (e)** .....

Demande mon adhésion au Centre de Gestion Agréé du Dauphiné

1<sup>er</sup> exercice comptable inscrit au CGAD : du |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_| au |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Date de début d'activité |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_| exercice provisoire au 31/12  Oui  Non

Déclare que cette adhésion constitue ma première adhésion à un Centre de Gestion Agréé  Oui  Non



**Adhérer permet de bénéficier d'avantage fiscaux et entraîne l'acceptation des engagements décrits au Code Général des Impôts, Annexe II, Articles 371 E 3° et 371 LA à LE ainsi que les statuts et le règlement intérieur du CGAD remis lors de l'adhésion.**

**Extrait de ces engagements :**

- Tenir une comptabilité régulière et conforme aux normes comptables et être en mesure de le justifier soit par une déclaration du professionnel de l'expertise comptable soit, à défaut, en fournissant au Centre les extraits de la comptabilité lui permettant de vérifier la concordance de la comptabilité et de la déclaration fiscale.
- Fournir sa déclaration de résultat accompagnée des documents complémentaires demandés par le Centre au plus tard 4 mois après l'arrêté de l'exercice comptable ainsi que les copies de ses déclarations de TVA, de CVAE et tout autre document nécessaire à la mission du Centre.
- **Répondre** de façon précise aux demandes d'informations ou de rectifications du Centre.
- **Accepter les règlements par chèques** libellés à son nom ou par cartes bancaires.  
Donner mandat au Centre de Gestion Agréé pour la télétransmission obligatoire de la déclaration de résultat si transmise au CGAD en format papier.
- Acquitter la cotisation due dans le mois qui suit l'émission de la facture pour chaque exercice quelle qu'en soit la durée.
- Inclure mes coordonnées professionnelles dans les statistiques et les études économiques des Centres de Gestion. Ces données économiques sont strictement anonymes.

**L'adhérent s'engage à informer le Centre de Gestion Agréé de tout changement dans sa situation (juridique, fiscale, changement d'Expert-Comptable, changement d'adresse...)**

**L'adhésion au Centre de Gestion Agréé est strictement liée à la personne (physique ou morale) de l'adhérent ; elle n'est en aucun cas transmissible.**

**Les manquements graves et répétés à ces obligations déclencheront une procédure disciplinaire pouvant entraîner l'exclusion de l'adhérent et la perte des avantages fiscaux.**

## **RAPPEL DES AVANTAGES FISCAUX LIES A L'ADHESION**

**Non majoration de 25% du résultat imposable pour le calcul de l'Impôt sur le Revenu.**

**Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion** à un CGA (dans la limite des deux tiers de ces frais et de 915 €) ; cette réduction d'impôt concerne uniquement les adhérents placés sous le régime réel simplifié sur option.

**Déduction du salaire du conjoint**

Le salaire du conjoint peut être déduit dans son intégralité (pour un non adhérent, la déduction est limitée à 17 500 € par an) sous certaines conditions.

**Amnistie fiscale**

Dans les 3 mois de l'adhésion à un CGA, pas de majoration fiscale pour l'adhérent faisant connaître spontanément les insuffisances, inexactitudes ou omissions éventuelles dans sa déclaration fiscale professionnelle.

**Dans le cadre de notre mission de prévention fiscale**, nous vous informons qu'en cas de difficultés de paiement de vos obligations fiscales, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le Centre, il est également conseillé de consulter le site : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>.

Je reconnais avoir pris connaissance des obligations relatives aux adhérents du CGAD

Fait le : ..... à .....

Signature et tampon de l'adhérent  
(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

# ANNEXE AU BULLETIN D'ADHESION

A retourner avec le bulletin pour les **Adhérents sans Experts-Comptables**

Pour Information : le CGAD ne fait pas de tenue de comptabilité

Vous relevez d'un régime réel d'imposition et ceci vous engage à établir chaque année une déclaration fiscale (**déclaration de résultat 2031, liasse 2050 à 2059 G pour le réel simplifié et annexes**).

Le CGAD a l'obligation de télétransmettre cette déclaration à la DGFIP si vous ne l'avez pas fait (le dépôt papier auprès de la DGFIP n'est pas possible). Aussi, votre déclaration doit nous parvenir dans les délais indiqués dans le bulletin d'adhésion.

Une de nos missions est l'examen de concordance de cohérence et de vraisemblance (ECCV) effectué sur les déclarations transmises par nos Adhérents. C'est pourquoi, il est indispensable que celles-ci soient établies dans le respect de la législation comptable et fiscale. Des manquements graves et répétés à ces obligations, sont des motifs d'exclusion.

Tout adhérent sans expert-comptable sera soumis à l'EPS (Examen Périodique de Sincérité) au moins une fois tous les 3 ans (6 ans pour les autres) et s'engage à fournir à la demande du Centre, le FEC ou le Grand Livre de sa comptabilité ainsi qu'un certain nombre de pièces justificatives.

**Merci de remplir obligatoirement le questionnaire ci-après :**

Avez-vous l'intention de faire appel à un Expert - Comptable ?     oui     non

- si oui, nous transmettre ses coordonnées dès que possible

- si non, nom du logiciel comptable utilisé (**à compléter obligatoirement**) : .....

Attention : le logiciel doit être conforme aux exigences de l'administration fiscale (art L 47 A1 du LPF). Ainsi tout adhérent qui tient sa comptabilité informatiquement doit pouvoir fournir le FEC (Fichier des Ecritures Comptables).

Test à faire : <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/outil-test-des-fichiers-des-ecritures-comptables-fec>

Nom de la personne à contacter si questions à poser sur votre dossier : .....

Tél. : ..... Email : .....

J'atteste avoir pris connaissance des mentions ci-dessus et accepte de répondre à ces obligations.

Fait à ..... le .....

Signature